



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-JOSEPH

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 06 JUIN 2019**

**DELIBERATION N° : 20190606\_47**

**OBJET** : Budget 2019

Attribution d'aides en nature à  
l'ASSOCIATION SPORTIVE DE  
L'EXCELSIOR DE SAINTJOSEPH

NOTA : Le Maire certifie que le compte  
rendu de cette délibération a été affiché à  
la porte de la Mairie, le : **17 JUIN 2019**

Nombre des conseillers en exercice :  
**39**

Présents	27
Procuration	6
Voçants	33
Abstention	0
<b>Exprimés</b>	<b>33</b>

L'élu délégué  
Christian LANDRY



L'an deux mille dix neuf, le six juin à dix-sept heures trente deux minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick LEBRETON - MAIRE

**Présents**

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; BAUSSILLON Inelda ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ; VIENNE Axel ; BATIFOULIER Jocelyne ; YEBO Henri Claude ; LEBRETON Blanche ; LEBON Jean Daniel ; LEJOYEUX Marie Andrée ; MOREL Harry Claude ; GERARD Gilberte ; LEBON Guy ; VIENNE Raymonde ; KERBIDI Gérald ; JAVELLE Blanche Reine ; GRONDIN Jean Marie ; NAZE Jean Denis ; HUET Marie Josée ; HUET Henri Claude ; COURTOIS Lucette ; ETHEVE Corine ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; GEORGET Marilyne ; GUEZELLO Alin ; FRANCOMME Brigitte

**Absents – Représentés**

HOAREAU Claudette représentée par LEBRETON Blanche  
LEBON Marie Jo représentée par NAZE Jean Denis  
PAYET Yannis représenté par BAUSSILLON Inelda  
HOAREAU Sylvain représenté par LEJOYEUX Marie Andrée  
FONTAINE Olivier représenté par FRANCOMME Brigitte  
PAYET Priscilla représentée par GUEZELLO Alin

**Absents**

HOAREAU Jeannick ; BOYER Julie ; ASSATI Marie Pierre ; RIVIERE François ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Guy LEBON, 13<sup>ème</sup> adjoint, a été désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

## Séance du 06 juin 2019

**DÉLIBÉRATION N° : 20190606\_47****OBJET :**

**Budget 2019**  
**Attribution d'aides**  
**en nature à**  
**L'ASSOCIATION**  
**SPORTIVE DE**  
**L'EXCELSIOR DE**  
**SAINTJOSEPH**

**NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE****Le Maire expose :**

L'ASSOCIATION AS EXCELSIOR a bénéficié, par délibérations du conseil municipal n°20181213\_54 du 13 décembre 2018 et n°20190408\_59 du 08 avril 2019, d'une subvention globale de 280 000,00 € au titre de l'année 2019.

L'ASSOCIATION SPORTIVE DE L'EXCELSIOR DE SAINT-JOSEPH participe activement au dynamisme associatif de Saint-Joseph à travers des activités liées à son objet statutaire : la pratique et le développement du football dans les différentes catégories (des débutants aux seniors). De plus, l'association souhaite organiser, dans le cadre des Accueils de Loisirs Sans Hébergement, un séjour sportif pour 20 adolescents de la commune du 15 juillet au 2 août 2019.

Afin de mener à bien cette action, l'association a sollicité la Commune pour un accompagnement à la mise en place de l'action.

Il convient que notre assemblée délibère sur l'attribution des aides en nature suivantes :

- Mise à disposition gracieuse et ponctuelle du domaine public communal ;
- Moyens logistiques communaux : sonorisation, éclairage, chapiteaux, tables, podium, barrières, chaises, énergie électrique, eau.
- Prestations de services acquises par la Commune et nécessaires au bon déroulement de l'ALSH :
  - prestation de restauration dans la limite maximale de 2 500,00 € ;
  - prestation de transports dans la limite maximale de 2 000,00 €.

Par conséquent, il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver l'attribution des aides en nature susvisées ;
- d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention financière établie entre la Commune et l'association ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations du conseil municipal n°20181213\_54 du 13 décembre 2018 et n°20190408\_59 du 08 avril 2019,

Vu la note explicative de synthèse n°47,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés** :

**Présents : 27**

**Représentés : 6**

**Pour : 33**

**Abstentions : 0**

**Contre : 0**

**Article 1<sup>er</sup> .-** **APPROUVE** l'attribution des aides en nature suivantes à l'ASSOCIATION SPORTIVE DE L'EXCELSIOR DE SAINTJOSEPH :

- Mise à disposition gracieuse et ponctuelle du domaine public communal ;
- Moyens logistiques communaux : sonorisation, éclairage, chapiteaux, tables, podium, barrières, chaises, énergie électrique, eau.
- Prestations de services acquises par la Commune et nécessaires au bon déroulement de l'ALSH :
  - prestation de restauration dans la limite maximale de 2 500,00 € ;
  - prestation de transports dans la limite maximale de 2 000,00 €.

**Article 2.-** **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention financière établie entre la Commune et l'association ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

**Article 3.-** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire par télétransmission en  
Préfecture le :

Et publication ou notification

Du :

Pour extrait certifié conforme,  
L'élu délégué

Christian LANDRY

